



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n° 2019-318 **DELEGATION GÉNÉRALE**

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision en date du 14 février 2011 prononçant la nomination en qualité d'Ingénieur Hospitalier de Monsieur Gaël MOTREFF,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 1^{er} janvier 2012 désignant Madame Christine PICARD, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Dreux.

Vu la décision en date du 1^{er} janvier 2013 prononçant la nomination en qualité de cadre supérieur de santé de Madame Lydie GUERIN,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 28 janvier 2015 désignant à compter du 1^{er} avril 2015 Monsieur Régis BREINLINGER en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Dreux,

Vu le recrutement en date du 02 janvier 2019 de Monsieur Dominique NOIRÉ, Chargé des Ressources Humaines dans les domaines sanitaire et médico-social et du suivi COPERMO,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, délégation de signature est donnée aux Directeurs Adjointes dans l'ordre suivant :

- Monsieur Dominique NOIRÉ, Chargé des Ressources Humaines dans les domaines sanitaire et médico-social et du suivi COPERMO
- Monsieur Gaël MOTREFF, Directeur des Affaires Financières et Economiques
- Madame Lydie GUERIN, Directrice des Soins Infirmiers
- Madame Christine PICARD, Directrice des Prestations Logistiques et de la Sécurité
- Monsieur Régis BREINLINGER, Directeur du Système d'Information et des Projets

Article 2 :

Les délégataires sont habilités à signer toutes les décisions, courriers et documents relatifs à l'organisation et la gestion de l'établissement ainsi qu'à la continuité du service public hospitalier

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée au conseil de surveillance, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 1er février 2019

Fait à Dreux, le 1er février 2019

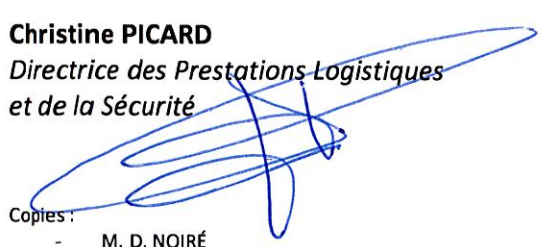
Dominique NOIRÉ
*Chargé des Ressources Humaines
et du suivi du COPERMO*



Gaël MOTREFF
Directeur des Affaires Financières et Economiques



Christine PICARD
*Directrice des Prestations Logistiques
et de la Sécurité*



Hugo MONTAMAT
Directeur



Lydie GUERIN
Directrice des Soins Infirmiers



Régis BREINLINGER
*Directeur du Système d'Information
et des Projets*



Copies :

- M. D. NOIRÉ
- M. G. MOTREFF
- Mme L. GUERIN,
- Mme C. PICARD,
- Mme R. BREINLINGER,
- Dossier administratif (DRH)